

leur(s) ⇒ est un déterminant possessif. Il est placé devant un nom masculin ou féminin, singulier ou pluriel. Un adjectif peut s'intercaler entre le déterminant et le nom. On peut le remplacer au singulier par *son* ou *sa* et au pluriel par *ses*.

Ex : C'est **leur (sa)** dernière chance.

Ex : La maîtresse a confisqué **leurs (ses)** cartes.

leur ⇒ est un pronom personnel à la 3^{ème} personne du pluriel. Il ne prend jamais de *s*. Il se trouve devant un verbe. On peut le remplacer par *lui*.

Ex : Tu **leur (lui)** fait confiance.

Dans une phrase impérative, le pronom se place après le verbe et en est séparé par un trait d'union.

Ex : Donne-**leur** ce qu'ils demandent.

le leur - la leur - les leurs ⇒ sont des pronoms possessifs. Si le nom est au singulier, on écrit *le leur* ou *la leur*. Si le nom est au pluriel, on écrit *les leurs*.

On peut les remplacer par *le sien*, *la sienne* ou *les siens*, *les siennes*

Ex : Range ta chambre, ils ont déjà rangé **la leur (la sienne)**.

Ex : Mon chien est un caniche mais **le leur (le sien)** n'a pas de race.

Ex : Mes crayons sont mieux taillés que **les leurs (les siens)**.

Entraîne-toi

Complète avec **leur** ou **leurs**.

On a donné à manger. parents dorment encore. Je ai dit que tu viendrais. J'ai bien suivi conseils. Les as-tu remercié pour gentille lettre ? Fais bien attention à affaires sinon il faudra..... téléphoner.